BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 10 du 3 février 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

ARRÊTÉ N° 64/ARM/DSEO/SDRH/SDRH2

fixant au sein des organismes qui relèvent du directeur du service de l'énergie opérationnelle la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 27 janvier 2023

DIRECTION DU SERVICE DE L'ÉNERGIE OPÉRATIONNELLE :

Sous-direction « ressources humaines ».

ARRÊTÉ N° 64/ARM/DSEO/SDRH/SDRH2 fixant au sein des organismes qui relèvent du directeur du service de l'énergie opérationnelle la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 27 janvier 2023 NOR A R M E 2 3 0 0 3 3 4 A

Pièce(s) jointe(s) : Une annexe.
Texte(s) abrogé(s): 2 Arrêté du 10 novembre 2021 fixant au sein des organismes qui relèvent du directeur du service de l'énergie opérationnelle la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.
Classement dans l'édition méthodique : BOEM 200.6.1.1.
Référence de publication :
Le ministre des armées,
Vu le code de la défense ; Vu le code de justice militaire ; Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 portant organisation du service de l'énergie opérationnelle (JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 53),
Arrête:
Art. 1er. Au sein des organismes relevant du directeur du service de l'énergie opérationnelle, les autorités militaires exerçant les fonctions énumérées en annexe du présent arrêté sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de 1 ^{er} niveau (AM1) et d'autorité militaire de 2 ^e niveau (AM2) à l'égard des militaires placés sous leur commandement ou qui leur sont rattachés.
Art. 2. L'arrêté du 10 novembre 2021 fixant au sein des organismes qui relèvent du directeur du service de l'énergie opérationnelle la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau est abrogé.
Art. 3. Le présent arrêté est publié au Bulletin officiel des armées.
Pour le ministre des armées et par délégation :
L'ingénieur général de 1 ^{ère} classe, directeur du service de l'énergie opérationnelle,
Jérôme LAFITTE.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES INVESTIES AU SEIN DES ORGANISMES RELEVANT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ÉNERGIE OPÉRATIONNELLE, DU POUVOIR DISCIPLINAIRE D'AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU OU DE DEUXIÈME NIVEAU.

ORGANISMES.	AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.	AUTORITÉ MILITAIRE DE DEUXIÈME NIVEAU.
Direction du service de l'énergie opérationnelle (DSEO).	Sous- directeur pilotages des activités (SDPA) de la DSEO.	Commandant du CLEO (Commandement de la logistique de l'énergie opérationnelle).
Centre de soutien technique du service de l'énergie opérationnelle (CSTA) Militaires du service de l'énergie opérationnelle placés en position de détachement (hors les militaires detachés au service national des oléoducs interalliés (SNOI) et détachés au sein de la société exploitant les oléoducs de défense commune (TRAPIL)] ou placés en situation d'affectation temporaire auprès d'un	Commandant du CSTA.	
Centre d'expertise technique du service de l'énergie opérationnelle pétrolière (CETSEO).	Commandant du CETSEO.	

Militaires affectés ou détachés au service national des oléoducs interalliés (SNOI).			
Militaires placés en position de détachement auprès de la société exploitant les oléoducs de défense commune (TRAPIL).	Directeur du SNOI.		
Commandement de la logistique de l'énergie opérationnelle (CLEO).			
Centre de soutien logistique du service de l'énergie opérationnelle (CSLSEO).			
Échelon territorial du service de l'énergie opérationnelle (ETSEO).			
Centre de ravitaillement du service de l'énergie opérationnelle (CRSEO).	Directeur des operations du CLEO.		
Dépôts essences air (DEA).			
Dépôts essences aéronautique navale (DEAN).			

Dépôts essences aviation légère de l'armée de terre (DEALAT).			
Dépôts essences marine (DEMA).	Directeur des operations		
Dépôts essences (DE).	du CLEO.	Commandant du CLEO.	
Base pétrolière interarmées (BPIA).	Commandant de la BPIA.		
Détachements du service de l'énergie opérationnelle auprès des commandements permanents interarmées hors du territoire métropolitain (DETSEO).	Chef des DETSEO.	Officier général commandant supérieur, commandant des forces ou commandant des éléments français à	
Dépôts essences du service de l'énergie opérationnelle, rattachés aux DETSEO.	Chef des DETSEO.	l'étranger. (officier général COMFOR/COMSUP/COMELEF).	